



## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 30 mars 2023 à 20h30

La séance est ouverte à 20h30 et est présidée par Monsieur Daniel JULIEN, Maire.

**Etaient présents :** Mme ALARY Christiane, M. ALBOUY David, M. BARRAU Régis, M. BAULEZ Vincent, M. BLANC Philippe, Mme CANIVENQ Adeline, Mme DELMAS Adeline, Mme JOULIE-GABEN Geneviève, M. JULIEN Daniel, Mme POUGET Catherine, M. POUGET Serge, Mme PRIVAT Marie-Christine, Madame SIGAUD-LAURY Christel, M. TERRIER Laurent,

**Absents excusés :** M. CASALS Fernand donne pouvoir à Mme Catherine POUGET, M. CHAUCHARD Eric donne pouvoir à Monsieur Philippe BLANC, Mme SINGLA Perrine, M. THUBIERE Florian, Mme VIARGUES Florence donne pouvoir à M. JULIEN Daniel.

Madame Adeline CANIVENQ a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### ORDRE du JOUR

- Comptes administratifs des différents budgets (+comptes de gestion)
- Affectation de résultats des différents budgets
- Budgets prévisionnels 2023
- Subventions aux associations
- Modalités d'amortissement à compter de 2023
- Plan de financement du projet d'extension de la Maison de Santé
- Convention de répartition des charges en matière de conservation, d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Pont de Salars.
- Questions diverses
- Informations

**Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour, la délibération de vote des taux d'imposition.**

**Demande accordée à l'unanimité**





## 2023-08 : Vote du compte administratif du budget principal 2022

Sous la présidence de Monsieur Philippe Blanc, adjoint au Maire chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs communaux 2022 qui s'établissent ainsi :

### Budget principal

#### Fonctionnement

Dépenses	1 462 445.77 €
Recettes	1 885 573.49 €
Excédent de clôture :	<b>423 127.72 €</b>

#### Investissement

Dépenses	2 082 317.69 €
Recettes	1 047 072.64 €
Déficit de clôture :	<b>1 035 245.05 €</b>

Restes à réaliser dépenses 490 914.42 €

Hors de la présence de Monsieur Daniel Julien, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget principal 2022.

### Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	0

## 2023-09 : Vote du compte administratif du budget assainissement 2022

Sous la présidence de Monsieur Philippe Blanc, adjoint au Maire chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs communaux 2022 qui s'établissent ainsi :

### Budget assainissement

Dépenses	201 084.03 €
Recettes	220 428.16 €
Excédent de clôture :	<b>19 344.13 €</b>

#### Investissement

Dépenses	116 685.46 €
Recettes	91 754.74 €
Déficit de clôture :	<b>24 930.72 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Daniel Julien, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget assainissement 2022.

### Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	0





## 2023-10 : Vote du compte administratif du budget photovoltaïque 2022

Sous la présidence de Monsieur Philippe Blanc, adjoint au Maire chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs communaux 2022 qui s'établissent ainsi :

### Budget photovoltaïque

Fonctionnement	
Dépenses	22 382.38 €
Recettes	30 271.34 €
Excédent de clôture :	<b>7 888.96 €</b>

Investissement	
Dépenses	2 502.26 €
Recettes	4 301.00 €
Excédent de clôture :	<b>1 798.74 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Daniel Julien, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget photovoltaïque 2022.

### Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	0

## 2023-11 : Vote du compte administratif du budget lotissement le Puech 2022

Sous la présidence de Monsieur Philippe Blanc, adjoint au Maire chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs communaux 2022 qui s'établissent ainsi :

### Budget Lotissement le Puech

Fonctionnement	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Excédent de clôture :	<b>0.00 €</b>
Investissement	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Excédent de clôture :	<b>0.00 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Daniel Julien, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget Lotissement le Puech 2022.

### Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	0





### 2023-12 : Compte de gestion 2022 – Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du trésorier à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Décide d'approuver à l'unanimité, le compte de gestion 2022 du budget principal.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	0

### 2023-13 : Compte de gestion 2022 – Budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du trésorier à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver à l'unanimité, le compte de gestion 2022 du budget assainissement.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	0





## 2023-14 : Compte de gestion 2022 – Budget photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du trésorier à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver à l'unanimité, le compte de gestion 2022 du budget photovoltaïque.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	0

## 2023-15 : Compte de gestion 2022 – Budget lotissement le Puech

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du trésorier à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver à l'unanimité, le compte de gestion 2022 du budget lotissement le Puech.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	0





## 2023-16 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 – Budget principal 2023

Après avoir examiné le compte administratif 2022 du BP Communal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

### Fonctionnement

Recettes 2022	1 885 573.49 €
Dépenses 2022	1 462 445.77 €
<b>Résultat 2022 (Excédent)</b>	<b>423 127.72 €</b>
Report résultat de fonctionnement antérieur	365 359.57 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>788 487.29 €</b>

### Investissement

Recettes 2022	1 047 072.64 €
Dépenses 2022	2 082 317.69 €
<b>Résultat 2022 (Déficit)</b>	<b>-1 035 245.05 €</b>
Report résultat d'investissement antérieur	1 538 177.75 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>502 932.70 €</b>

RAR 2022 Dépenses	490 914.42 €
RAR 2022 Recettes	
<b>Excédent de financement investissement</b>	<b>12 018.28 €</b>

**Affectation en réserve R 1068 en investissement** **250 000.00 €**

**Report en fonctionnement R002 - Recettes** **538 487.29 €**





## Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

### **2023-17 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 – Budget assainissement 2023**

Après avoir examiné le compte administratif 2022 du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

### Fonctionnement

Recettes 2022	220 428.16 €
Dépenses 2022	<u>201 084.03 €</u>
<b>Résultat 2022 (Excédent)</b>	<b>19 344.13 €</b>
Report résultat de fonctionnement antérieur	<u>-52 452.58 €</u>
<b>Déficit de fonctionnement</b>	<b>-33 108.45 €</b>

### Investissement

Recettes 2022	91 754.74 €
Dépenses 2022	<u>116 685.46 €</u>
<b>Résultat 2021 (Excédent)</b>	<b>-24 930.72 €</b>
Report résultat d'investissement antérieur	156 708.66 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>131 777.94 €</b>

RAR 2022 Dépenses	
RAR 2022 Recettes	<u>0.00 €</u>
<b>Excédent de financement investissement</b>	<b>131 777.94 €</b>





**Affectation en réserve R 1068 en investissement**

**0.00 €**

**Report en fonctionnement R002 - Dépenses**

**Vote**

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

**2023-18 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 – Budget photovoltaïque 2023**

Après avoir examiné le compte administratif 2022 du budget photovoltaïque, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

**Fonctionnement**

Recettes 2022	30 271.34 €
Dépenses 2022	22 382.38 €
<b>Résultat 2022 (Excédent)</b>	<b>7 888.96 €</b>
Report résultat de fonctionnement antérieur	-295.88 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>7 593.08 €</b>

**Investissement**

Recettes 2022	4 301.00 €
Dépenses 2022	2 502.26 €
<b>Résultat 2022 (Excédent)</b>	<b>1 798.74 €</b>







Report résultat d'investissement antérieur	13 945.99 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>15 744.73 €</b>
RAR 2021 Dépenses	0.00 €
RAR 2021 Recettes	0.00 €
<b>Besoin en financement</b>	<b>15 744.73 €</b>

**Affectation en réserve R 1068 en investissement** **0.00 €**

### Report en fonctionnement R002 - Dépenses

#### Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

#### **2023-19 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 – Budget lotissement le Puech 2023**

Après avoir examiné le compte administratif 2022 du budget lotissement le Puech, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

#### Fonctionnement

Recettes 2022	0.00 €
Dépenses 2022	0.00 €
<b>Résultat 2022 (Excédent)</b>	<b>0.00 €</b>
Report résultat de fonctionnement antérieur	0.00 €
<b>Déficit de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>





## Investissement

Recettes 2022	0.00 €
Dépenses 2022	0.00 €
<b>Résultat 2022 (Excédent)</b>	<b>0.00 €</b>
Report résultat d'investissement antérieur	-24 515.68 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>-24 515.68 €</b>
RAR 2022 Dépenses	0.00 €
RAR 2022 Recettes	0.00 €
<b>Besoin en financement</b>	<b>-24 515.68 €</b>

**Affectation en réserve R 1068 en investissement** **0.00 €**

**Report en fonctionnement R002 - Dépenses** **0.00 €**

### Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

### **2023-20 : Vote du budget principal 2023**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le projet de budget Principal 2023, présenté par Monsieur Philippe BLANC, adjoint chargé des finances, qui s'équilibre :

- à la somme de **2 550 761.58€** en section de fonctionnement
- à la somme de **1 890 300.18€** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2023 du budget Principal, décide d'approuver le budget principal à 15 voix pour et 2 abstentions.

### Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	2





### 2023-21 : Vote du budget assainissement 2023

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le projet de budget assainissement 2023, présenté par Monsieur Philippe BLANC, adjoint chargé des finances, qui s'équilibre :

- à la somme de **239 565.40€** en section de fonctionnement
- à la somme de **218 222.87€** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2023 du budget assainissement, approuve ce budget.

#### Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

### 2023-22 : Vote du budget photovoltaïque 2023

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le projet de budget photovoltaïque 2023, présenté par Monsieur Philippe BLANC, adjoint chargé des finances, qui s'équilibre :

- à la somme de **15 693.12€** en section de fonctionnement
- à la somme de **20 045.73€** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2023 du budget photovoltaïque, approuve ce budget.

#### Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

### 2023-23 : Vote du budget lotissement le Puech 2023

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le projet de budget Lotissement le Puech 2023, présenté par Monsieur Philippe BLANC, adjoint chargé des finances, qui s'équilibre :

- à la somme de **81 218.68€** en section de fonctionnement
- à la somme de **49 031.36€** en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2023 du budget Lotissement le Puech, approuve ce budget.

#### Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0





## 2023-24 : Taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2023, à chacune des taxes directes locales, décide à l'unanimité, de fixer les taux suivants qui seront portés au cadre I de l'état intitulé « Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 »,

**Taxe sur le foncier bâti 31.40%**

**Taxe sur le foncier non bâti 69.87%**

**Cotisation Foncière des Entreprises 23.52%**

**Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 11.38%**

### Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

## 2023-25 : Plan de financement prévisionnel – Extension maison de santé

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension de la maison de santé et informe le conseil municipal que les études financières ont été réalisées.

Il Présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>TOTAL HT des travaux</b>	<b>830 318.55 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>166 063.71 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>996 382.26 €</b>
<b>TOTAL HT pour la tranche 1 de 2023</b>	<b>477 615.16€</b>
<b>TOTAL HT pour la tranche 2 de 2024</b>	<b>352 703.39€</b>

### **Plan de financement prévisionnel**

<b>Charges</b>			
2023			477 615.16
2024			352 703.39
<b>Total</b>			830 318.55
<b>Produits 2023</b>			
	Dépenses éligibles ou plafond (assiette)	Taux demandé	Montant
DETR 2023	477 615.16	40	191 046.06
Département	477 615.16-35397.68 = 442 217.48	23	100 000 (plafond)
Région	477 615.16	15	71 642.27
Auto-financement de la commune	477 615.16		114 926.83
Tranche 2023 financée à hauteur de <b>24.06%</b> par la commune (126 569.10/477 615.16 x 100)			





<b>Produits 2024</b>			
DSIL 2024	352 703.39	40	141 081.36
Département	352 703.39	28	98 756.95
Région	352 703.39	15	52 905.51
Auto-financement de la commune	352 703.39		59 959.57
Tranche 2024 financée à hauteur de <b>17%</b> par la commune ( $59\,959.57/352\,703.39 \times 100$ )			

Soit un taux de financement global de la commune pour le projet total de 21.06% ( $(174\,886.40/830\,318.55) \times 100$ )

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel pour l'extension de la maison de santé.

#### Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

#### **2023-26 : Modalités d'amortissement à compter de 2023**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que jusqu'au 31/12/2022, les biens acquis étaient amortis de manière linéaire l'année qui suivait la mise en service.

Du fait du passage à la M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et afin de simplifier les opérations de prévision des amortissements, sur conseil du trésorier, Monsieur le Maire propose que seuls les biens amortissables acquis à partir de 2023, d'un montant supérieur à 1 000 000€ soient amortis au proratas temporis.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**Approuve** cette proposition

**Accepte** que seuls les biens amortissables acquis à partir de 2023, d'un montant supérieur à 1 000 000€ soient amortis au proratas temporis.

#### Vote

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0

#### **2023-27 : Subventions aux associations – année 2023**

Monsieur le Maire propose de voter le montant des subventions attribué à chaque association ; Madame Catherine POUGET ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention du Dynamic club en raison de son implication dans cette association. Il en est de même pour Monsieur Vincent BAULEZ pour la subvention de l'APPMA, Monsieur Laurent TERRIER pour l'association Sport Nature Lévézou et Monsieur David ALBOUY pour le comité des fêtes de Camboulas.





Associations	Montant de subvention
ADMR du Lévézou	350€
Amicale des Sapeurs Pompiers ACSPA	824€
Amicale des Sapeurs Pompiers	3100€
APPMA pêche	150€
Badminton	300€
La Boule Joyeuse	300€
CAPS	2000€
Chorale du Lévézou	200€
Club de l'Amitié	225€
Club peinture sur soie	110€
Dynamic Club	300€
Familles Rurales (Accueil de loisirs)	45522€
JSL	3000€
Lévézou Ségala Handball	1000€
Le Réveil	500€
L'Heur de Lire	10 300€
Los Randoléjaires	250€
Sauvegarde & vie du Pujol Camboulas	250€
Sport quilles Pont de Salars	320€
Sport Nature Lévézou	600€
Lévézou Ségala Aveyron	250€
Découverte Pays de Salars	100€
Association sportive du collège UNSS	500€
Tennis club/Ping-pong	600€
FFIR Festival Folklorique International du Rouergue	1400€
Les amis de Saint Georges	300€
Anciens combattants d'Indochine	80€
ASSOBBAM (musique)	200€
Comité des fêtes de Camboulas	200€
Ecole publique projets	900€
Ecole publique voyage	1760€
Lot tombola de Noël : comité animation EHPAD	150€
Lot tombola de Noël : APEL école Sainte Marie	150€
Lot tombola de Noël : L'Heur de lire	150€
Lot tombola de Noël : APE école publique	50€
Lot tombola de Noël : chorale du Lévézou	50€
Lot tombola de Noël : centre de loisirs	50€
Lot tombola de Noël : Badminton	50€
Lot tombola de Noël : Opteo	50€
Autres	3409€

**Vote**

Pour	Contre	Abstentions
17	0	0





## **2023-28 : Convention de répartition des charges en matière de conservation, d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Pont de Salars.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal avoir interpellé le Département sur la viabilité hivernale en travers du village de Pont de Salars. Il paraît opportun de clarifier les compétences des différentes collectivités en ce qui concerne les responsabilités et l'entretien de ces aménagements communaux.

Pour cela une convention doit être signée afin de créer un outil concret pour les services respectifs dans la gestion quotidienne de la voirie et de ses dépendances.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer ladite convention avec le Département de l'Aveyron.

### **Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,**

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des charges en matière de conservation, d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Pont de Salars.

### **Vote**

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **Informations et questions diverses**

#### **➤ Hommage du 29 juin 1944**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en hommage au centenaire de la seconde guerre mondiale, Monsieur Jean-Louis COURTIAL propose de rejouer la pièce de théâtre jouée l'an passé (qui a rencontré un franc succès) en 2024 de façon plus complète. Il demande pour cela, l'aide de la municipalité. Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail qui pourrait aider Monsieur COURTIAL dans le montage du projet, la recherche de subventions... Monsieur le Maire propose d'inviter Monsieur COURTIAL au prochain conseil municipal pour que ce dernier expose lui-même l'ampleur de son projet.

#### **➤ Conseil municipal des jeunes**

Madame Adeline CANIVENQ explique que 10 jeunes ont été élus le 17 février et que l'installation de leur conseil a été effective le 25 mars 2023. Ils débordent déjà d'idées de projets variés, souvent onéreux : il conviendra de poser les bases des réflexions à mener lors d'une prochaine réunion qui sera organisée courant avril.

Les élus municipaux qui encadrent cette action sont Mme Catherine POUGET, Monsieur Daniel JULIEN, Madame Christiane ALARY et Madame Adeline CANIVENQ : un appel aux volontaires est lancé car c'est une organisation lourde qui demande beaucoup d'investissement.





➤ **Assemblée générale du CAPS le 31 mars 2023**

Mesdames Catherine POUGET et Christine PRIVAT se rendront disponibles pour y participer.

➤ **Travaux**

Les travaux du gymnase sont quasiment terminés.

La pose de la bâche anti-incendie commence ce jour (le 30 mars). Des détails de finition sont encore à réaliser et Madame Audrey LUCHE, Maître d'œuvre, œuvre en ce sens.

➤ **Défibrillateur**

Nécessité de mettre un défibrillateur dans l'enceinte du nouveau gymnase : une demande de financement par l'assureur sera faite par Marine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Président de séance	Secrétaire de séance
Daniel JULIEN	Adeline CANIVENQ

